

Catégorie jeunes

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Concours photos « Au fil des générations »**

**O Catégorie 8 – 12 ans**

**O Catégorie 13 – 18 ans**

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Email.....

Date de naissance.....

Classe, nom et coordonnées de l'établissement scolaire (le cas échéant) :

.....  
.....  
.....

Déclare participer au concours photo « Au fil des générations », avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

**Liste des photos présentées :**

N° ..... Titre.....

Lieu de prise de vue de la photo .....

Date de prise de vue :

N° ..... Titre.....

Lieu de prise de vue de la photo .....

Date de prise de vue :

N° ..... Titre.....

Lieu de prise de vue de la photo .....

Date de prise de vue :

A ..... Le .....

Signature du jeune :

Signature des parents :  
(valant autorisation de  
participation au concours pour les  
mineurs)

## Règlement concours photos Semaine de l'Europe 2012 « *Au fil des générations* »

### Article 1 : Organisation

La ville de La Roche-sur-Yon organise une exposition photo en mai 2012 à l'occasion de la Journée de l'Europe. Les photos seront exposées à l'intérieur de la Passerelle de la gare SNCF. Afin de réaliser cette exposition, la ville de La Roche-sur-Yon organise un grand concours photo du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2012.

### Article 2 : Participants, catégories et thème

Ce concours gratuit est destiné aux jeunes de 8 à 18 ans résidant sur le territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération (Aubigny, Chaillé-sous-les-Ormeaux, Dompierre-sur-Yon, Fougeré, La chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Landeronde, La Roche-sur-Yon, Les Clouzeaux, Le Tablier, Mouilleron-le-Captif, Nesmy, Saint-Florent-des-Bois, Thorigny et Venansault).

Deux catégories sont créées : une catégorie 8 - 12 ans et une catégorie 13 – 18 ans. Les inscriptions peuvent être individuelles ou collectives et dans un cadre scolaire ou hors scolaire. Pour la participation des mineurs, une autorisation parentale est nécessaire (voir bulletin d'inscription).

Le Concours a pour titre « **Au fil des générations** ». Il s'inscrit dans le cadre de l'année européenne du « Vieillessement actif et de la solidarité intergénérationnelle ».

Il s'agit de valoriser et d'imaginer des scènes qui symbolisent le rapprochement entre les différentes générations. Les images pourront être prises sur le vif (exemples : scènes de la vie quotidienne, au sein de la famille, en milieu professionnel, paysages,...). Elles pourront aussi être le fruit d'un travail de mise en scène représentant la solidarité entre des individus ou groupes d'âges différents (exemples : scènes historiques, symboliques, humoristiques,...). Étant donné que ce concours est réalisé à l'occasion de la Semaine de l'Europe 2012, une attention particulière sera portée aux photographies évoquant l'Europe, ses valeurs, ses réalisations ou son actualité.

### Article 3 : Modalités des photographies

Les photographies proposées devront être originales et inédites, c'est-à-dire ne pas avoir été prises avant le début du concours ni présentées à un précédent concours. Un titre sera attribué à chaque photo et le sens de vision (portrait ou paysage) sera précisé.

Seules les photos sous format numérique seront acceptées (5 méga pixels minimum). Les photos doivent être de la meilleure résolution possible et de la meilleure qualité possible.

Les images seront au format JPEG (qualité fine) et dans leur définition d'origine. Chaque participant pourra présenter au maximum 3 photographies (distinctes ou en série). Les photos ne devront par ailleurs pas faire apparaître de logos, de marques et de liens visuels avec des activités commerciales.

La Ville de La Roche-sur-Yon se charge de l'agrandissement et du tirage des photos sélectionnées et de la plastification. L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé et la retouche numérique doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image. Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc.

#### Article 4 : Envoi – Dépôt

Les participants feront parvenir sur CD et en un seul envoi ou dépôt, leurs fichiers photos impérativement accompagnés de leur bulletin d'inscription, reprenant nom, prénom et coordonnées postales et téléphoniques de chaque participant. Les photos seront envoyées ou déposées sous enveloppe marquée « Concours photos Semaine de l'Europe 2012 – catégorie jeunes » à :

**Ville de La Roche-sur-Yon**  
**Service des Relations internationales**  
**172 rue Roger Salengro**  
**85000 LA ROCHE-SUR-YON**

Un accusé de réception sera remis à chaque participant.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des images qui leur seront confiées. La Ville de La Roche-sur-Yon décline cependant toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal.

Le dépôt des photos est ouvert du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012 à 17h, date limite. Les envois se font au tarif en vigueur.

#### Article 5 : Droits à l'image

En participant à ce concours, le participant ou son responsable encadrant s'assure être en possession des autorisations nécessaires et de l'accord des parents si mineurs. En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des parents ou du responsable encadrant pourra être engagée.

#### Article 6 : Utilisation des photos

L'auteur de la photographie accepte la présentation de tout ou partie de son œuvre pour l'exposition. Il autorise la Ville de La Roche-sur-Yon à présenter et reproduire la ou les photo(s) dans le cadre de la promotion du concours et de l'exposition pour une durée de 2 ans (journal municipal Roche Mag, site Internet de la ville La Roche-sur-Yon, affiches et dépliants propres à la communication municipale, presse,...). Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un accord préalable de l'auteur.

Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur et de l'établissement scolaire pour toute publication. L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

#### Article 7 : Sélection des photos et récompenses

Après qu'un comité technique ait préalablement vérifié la conformité des photos, un jury, composé de professionnels de la photographie, d'élus de la Ville et d'une personnalité engagée en faveur de la citoyenneté européenne se réunira pour sélectionner 10 photos qui seront exposées.

#### Article 8 : Récompenses

Ce même jury se réunira à nouveau pour récompenser par un prix les 2 plus belles photos de chaque catégorie. Le ou les gagnants du 1er prix de chaque catégorie recevront une récompense d'un montant de 250 € et le ou les gagnants du 2<sup>nd</sup> prix de chaque catégorie recevront une récompense d'un montant de 150 €. Une seule récompense sera attribuée au groupe ou organisme gagnant si la photo est issue d'un travail collectif. Les résultats seront communiqués aux lauréats et rendus publics sur le site de la Ville et par voie de presse.

#### Article 9 : Prix et remise des prix

La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie organisée à l'occasion de la Journée de l'Europe, le 9 mai.

#### **Renseignements :**

Ville de La Roche-sur-Yon  
Service des Relations internationales  
172 rue Roger Salengro  
85000 LA ROCHE-SUR-YON  
Tél : 02 51 47 50 00  
[europedirect85@ville-larochesuryon.fr](mailto:europedirect85@ville-larochesuryon.fr)